

Communauté de communes

**L'Orée de la Brie**

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 03 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à dix-neuf heures et une minute, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, LABRUYERE (*arrivée à la délibération N° 26-2024*), LAFORGE, LOUISE-ADELE, NOEL, SANTIN, SAUVIGNON et Messieurs BEZOT, CHEVALIER, COLLON, COULOUMY, DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, RALLIERE, SAMANIEGO, SAUVIGNON, VILLAÇA, WOFSY.

Etaient représentés :

Madame GONZAGUE pouvoir à Monsieur WOFSY.
Madame MOLINERIS pouvoir à Monsieur COLLON.
Madame ROLLET pouvoir à Monsieur VILLAÇA.
Madame VINIT pouvoir à Monsieur BEZOT.
Monsieur PRUVOT pouvoir à Madame BROCHARD.
Monsieur SERGEANT pouvoir à Madame SANTIN.

Etaient absentes excusées :

Madame BOYER et Madame LABRUYERE (*absente jusqu'à la délibération N° 25-2024 comprise*).

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **22** (*jusqu'à la délibération N° 25-2024*) puis **23**

Membres excusés et représentés : **6**

Membres absents non représentés : **2** (*jusqu'à la délibération N° 25-2024*) puis **1**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 13 mars 2024.

Monsieur LAVIOLETTE annonce à l'ensemble des Conseillers communautaires le décès de Madame Nicole CRUCHAUDET à la suite de son accident vasculaire cérébral survenu jeudi dernier. Elle était en état de mort cérébrale depuis cette date et est décédée cet après-midi, mercredi 03 avril 2024. Elle sera rapatriée d'Espagne demain, jeudi 04 avril 2024. Les obsèques devraient avoir lieu vendredi 12 avril au matin normalement.

Monsieur LAVIOLETTE informe les Conseillers qu'il leur enverra un mail afin de leur confirmer la date et le lieu des obsèques.

Madame Nicole CRUCHAUDET avait soixante-dix ans, elle était née le 05 mars 1954.

Monsieur LAVIOLETTE demande à l'ensemble des élus communautaires, s'ils en sont d'accord, d'observer une minute de silence. La minute de silence est observée par l'ensemble de l'assemblée.

Monsieur LAVIOLETTE ajoute qu'elle manquera beaucoup à la municipalité ainsi qu'à l'épicerie solidaire.

Délibération N° 20-2024 : Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales

Rapporteur : Monsieur LAVIOLETTE

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1^{er} : Fixe pour l'année 2024 les taux de référence pour la fiscalité « ménage » à :

- 3,18 % pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti.
- 0,00 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti.
- 7,77 % pour la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires.

Article 2 : Fixe pour l'année 2024 le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises à 23,41 % pour l'ensemble du territoire de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à signer l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2024.

Article 4 : Dit que l'état 1259 sera notifié aux services Préfectoraux ainsi qu'à la Direction des Finances Publiques, accompagné de la présente délibération.

Délibération N° 21-2024 : Fixation des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Rapporteur : Monsieur LAVIOLETTE

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1^{er} : Adopte comme suit, pour l'année 2024, le taux des Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères, conformément aux informations communiquées par le SIVOM et le SIETOM :

Communes adhérentes au SIVOM	Bases prévisionnelles d'imposition	Taux
BRIE-COMTE-ROBERT	36 802 653	7,60 %
VARENES-JARCY	6 257 673	5,00 %

Communes adhérentes au SIETOM	Bases prévisionnelles d'imposition	Taux
CHEVRY-COSSIGNY	5 373 182	10,10 %
SERVON	10 214 966	10,10 %

Article 2 : Demande aux Services de l'Etat d'en assurer le recouvrement.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.

Madame LABRUYERE n'étant pas arrivée, Monsieur WOFSY informe les élus communautaires qu'il va présenter la délibération N° 22-2024 relative à la décision modificative N° 1.

Délibération N° 22-2024 : Décision modificative N° 1

Rapporteur : Monsieur WOFSY

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article unique : Approuve la décision modificative ci-dessous détaillée :

SECTION D'INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
041	321	2313	Opération d'ordre	+	7 506,38 €	
21	845	21538	Autres réseaux	+	160 000,00 €	
21	510	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	+	10 000,00 €	
21	020	21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	+	10 000,00 €	
23	321	2313	Constructions (Multisport)	+	208 846,48 €	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES						396 352,86 €
RECETTES						
040	020	2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	+	11 859,14 €	
040	510	28128	Autres agencements et aménagements	+	124 576,46 €	
040	845	28152	Installations de voirie	+	232 904,04 €	
040	020	281828	Autres matériels de transport	+	7 639,57 €	
040	820	281828	Autres matériels de transport	+	7 012,31 €	
040	020	281838	Autre matériel informatique	+	3 762,94 €	
040	020	281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	+	711,75 €	
040	325	281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	+	41,87 €	
040	845	281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	+	338,40 €	
041	321	238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	+	7 506,38 €	
TOTAL GENERAL DES RECETTES						396 352,86 €

Délibération N° 23-2024 : Mise en place d'une tarification pour les demandes de tournage et prises photographiques sur le territoire de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie

Rapporteur : Madame FERRER

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article unique : Approuve la grille tarifaire et le règlement du dossier d'inscription joints relatifs aux demandes de tournage sur le territoire de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

Délibération N° 24-2024 : Mandatement du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne pour la mise en concurrence d'un marché d'assurance des risques statutaires

Rapporteur : Monsieur LAVIOLETTE

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1^{er} : Autorise Monsieur Le Président de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie à donner mandat au Centre de Gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités territoriales intéressées selon le principe de la mutualisation.

Les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

- Durée du contrat : **6 ans à effet du 1^{er} janvier 2025.**
- Régime du contrat : **Capitalisation.**
- La collectivité souhaite garantir :
 - o les agents titulaires, stagiaires, non titulaires affiliés à l'IRCANTEC.
 - o les agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL.

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer le mandat et les conventions résultant du mandat donné.

Délibération N° 25-2024 : Recomposition des commissions communautaires - Remplacement d'un conseiller communautaire démissionnaire

Rapporteur : Monsieur LAVIOLETTE

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1^{er} : Remplace Madame Sylvie MERIAUX par Madame Chantal LOUISE-ADELE au sein de la :

- Commission Finances,
- Commission Développement économique - Emploi.

Article 2 : Dit que la composition de ces mêmes commissions reste inchangée s'agissant de ses autres membres.

Article 3 : Dit que les commissions communautaires thématiques se composent de la manière suivante :

Commission Finances <i>La présidence est assurée par Madame LABRUYERE</i>	
<ul style="list-style-type: none">• LOUISE-ADELE Chantal• SERGEANT David• DENION Franck• WOFSY Jonathan• CHEVALIER Alexandre• MORIN Yannick• COULOUMY Christophe• VILLAÇA Marcel• RALLIERE Yves• BEZOT Bruno• DARMON Charles	

Commission Travaux - Urbanisme – Environnement

La présidence est assurée par Monsieur DARMON

- COLLON Stéphane
- SAUVIGNON Luc
- DENION Franck
- WOFYSY Jonathan
- PRUVOT Thierry
- MORIN Yannick
- COULOUMY Christophe
- VILLAÇA Marcel
- RALLIERE Yves
- BEZOT Bruno
- DARMON Charles

Commission Transport & Déplacements

La présidence est assurée par Monsieur WOFYSY

- COLLON Stéphane
- SAMANIEGO Joseph
- BERNARDO Sylvie
- LABRUYERE Oriana
- CHEVALIER Alexandre
- MORIN Yannick
- ROLLET Sylvie
- VILLAÇA Marcel
- RALLIERE Yves
- VINIT Dominique
- DARMON Charles

Commission Vie associative - Jeunesse et Sports

La présidence est assurée par Monsieur VILLAÇA

- MOLINERIS Martine
- PENNEC Roger
- DUPUY Michel
- GONZAGUE Véronique
- PRUVOT Thierry
- MORIN Yannick
- COULOUMY Christophe
- SANTIN Audrey
- RALLIERE Yves
- BOYER Sandrine
- VINIT Dominique

Commission Communication - Culture

La présidence est assurée par Madame ROLLET

- NOEL Valérie
- COLLON Stéphane
- DENION Franck
- LABRUYERE Oriana
- GONZAGUE Véronique
- MORIN Yannick
- ROLLET Sylvie
- SANTIN Audrey
- RALLIERE Yves
- BOYER Sandrine
- VINIT Dominique

Commission Santé - Solidarités - Logement

La présidence est assurée par Madame BROCHARD - SAUVIGNON

- SERGEANT David
- LAFORGE Bernadette
- DUPUY Michel
- WOFYSY Jonathan
- PRUVOT Thierry
- MORIN Yannick
- ROLLET Sylvie
- VILLAÇA Marcel
- RALLIERE Yves
- BEZOT Bruno
- DARMON Charles

Commission Développement économique - Emploi

La présidence est assurée par Monsieur BEZOT

- LOUISE-ADELE Chantal
- FERRER Elyane
- BERNARDO Sylvie
- CHEVALIER Alexandre
- LABRUYERE Oriana
- MORIN Yannick
- ROLLET Sylvie
- SANTIN Audrey
- RALLIERE Yves
- BEZOT Bruno
- DARMON Charles

Commission Animations

La présidence est assurée par Madame FERRER

- SAMANIEGO Joseph
- NOEL Valérie
- BERNARDO Sylvie
- CHEVALIER Alexandre
- GONZAGUE Véronique
- MORIN Yannick
- COULOUMY Christophe
- SANTIN Audrey
- RALLIERE Yves
- VINIT Dominique
- BOYER Sandrine

Délibération N° 26-2024 : Remplacement d'un représentant de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie au sein d'un organisme extérieur

Rapporteur : Monsieur LAVIOLETTE

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1^{er} : Remplace Madame Sylvie MERIAUX par Madame Chantal LOUISE-ADELE au sein du Conseil d'Administration du Collège Georges Brassens en qualité de titulaire.

Article 2 : Dit que la présente délibération sera notifiée à Madame la Principale du Collège Georges Brassens.

Délibération N° 27-2024 : Convention de participation - Journées Interco'Go

Rapporteur : Monsieur VILLAÇA

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1^{er} : Dit que la Communauté de communes de l'Orée de la Brie financera l'ensemble des dépenses liées à l'organisation des journées « Interco'Go ».

Article 2 : Dit que la participation des communes membres, à hauteur de 600,00 € (six cents euros), sera sollicitée par la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires à la mise en place de ce financement sont inscrits au budget 2024.

Article 4 : Autorise Monsieur le Président à signer la convention annexée à la présente délibération et afférente à ce financement.

Délibération N° 28-2024 : Mise en place du congé menstruel

Rapporteur : Monsieur LAVIOLETTE

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1^{er} : Met en place à titre expérimental un congé menstruel pour la période du 1^{er} mai 2024 au 31 décembre 2025.

Article 2 : Exige un certificat médical d'un médecin expert, uniquement. Les agentes pourront bénéficier jusqu'à 13 jours d'autorisation d'absence (ASA) par an et des temps de pause plus longs à proximité de sanitaires pourront être organisés.

Article 3 : Instaure deux jours par mois maximum et jusqu'à treize jours par an :

- Un recours étendu au télétravail (lorsque le poste le permet).
- Une autorisation spéciale d'absence.

L'autorisation spéciale d'absence ne sera pas soumise à nécessité de service. Le délai de prévenance ne sera pas obligatoire.

Article 4 : Autorise Monsieur le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Délibération N° 29-2024 : Décisions du Président

Rapporteur : Monsieur LAVIOLETTE

Monsieur LAVIOLETTE rend compte des décisions prises depuis le Conseil communautaire du 13 mars 2024 :

N° 7-2024	Entreprise Renove Plomberie - Avenant N° 1 au marché N° 2-2023 : Extension du complexe multiports et création d'une salle de gymnastique / Lot 11 : Plomberie sanitaire - Chauffage - Ventilation
N° 8-2024	Entreprise RMH - Avenant N° 1 au marché N° 1-2023 : Extension du complexe multiports et création d'une salle de gymnastique / Lot 12 : Electricité Courants forts - Courants faibles
N° 9-2024	Union Technique Bâtiment - Avenant N° 1 au marché N° 1-2023 : Extension du complexe multiports et création d'une salle de gymnastique / Lot 2 : Charpente Bois - Ossature Bois - Bardage bois

N° 10-2024	Entreprise Miroiterie Belle Ombre - Avenant N° 1 au marché N° 1-2023 : Extension du complexe multiports et création d'une salle de gymnastique / Lot 4 : Menuiserie Extérieure Aluminium
N° 11-2024	Entreprise TS CONSTRUCTION - Avenant N° 1 au marché N° 1-2023 : Extension du complexe multiports et création d'une salle de gymnastique / Lot 1 : Gros Œuvre
N° 12-2024	Entreprise Renove Plomberie - Avenant N° 2 au marché N° 2-2023 : Extension du complexe multiports et création d'une salle de gymnastique / Lot 11 : Plomberie sanitaire - Chauffage - Ventilation

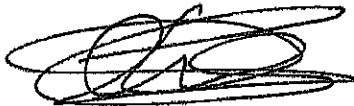
Monsieur LAVIOLETTE rappelle que le prochain Conseil communautaire aura lieu le mercredi 29 mai 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h21.

Fait à Brie-Comte-Robert, le 04 avril 2024.

Secrétaire de séance

Audrey SANTIN



Le Président
Jean LAVIOLETTE

